

Démantèlement Pôle 3 E dans les DIRECCTE

Une bien difficile reconversion pour les agents

Près d'un an après la brutale annonce de la disparition du pôle 3 E dans les DIRECCTE, un nouveau groupe de travail s'est réuni le 5 juillet à Bercy sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers pour faire un point d'étape des reclassements des 417 agents restructurés.

Loin d'avoir tout réglé à mi-chemin

Alors que le reclassement des agents devrait se terminer fin 2019, 1/3 des agents n'ont pas encore été reclassés fin juin. Certes depuis le dernier groupe de travail, le nombre d'agents non reclassés régressent mais, comme **FO Finances** le craignait, plus les jours passent et plus les cas non résolus sont complexes.

Au vu des statistiques fournies par l'administration, ce sont majoritairement les femmes, âgées de plus de 50 ans, de catégorie B ou C qui rencontrent le plus de difficultés à trouver un nouvel emploi.

Encore une fois, ce panel d'agents ressort majoritairement.

Preuve s'il en fallait de la persistance d'inégalité professionnelle et de discrimination dans nos ministères et qu'au-delà de plan d'action et autres chartes très théoriques, ce sont des mesures spécifiques et ciblées qui sont aujourd'hui nécessaires.

Trois régions éprouvent plus de difficultés à reclasser les agents : l'Auvergne-Rhône Alpes, l'Occitanie et la Bretagne.

124 agents ont pu être reclassés dans le nouveau Service Économique de l'État en Région (SEER)

Seules 1/4 des mobilités fonctionnelles ont pu être effectuées au sein des ministères économiques et financiers.

Pour **FO Finances**, cette perte d'expertise et de compétences dans nos directions est vraiment dommageable.

Mise en place du comité inter directionnel

Suite à l'accord du 17 mai 2019, signé par l'ensemble des directeurs généraux de Bercy avec le Secrétariat Général, un comité inter directionnel a été mis en place pour permettre d'étudier les possibilités d'accueil des agents restructurés au sein des services déconcentrés de Bercy.

Plusieurs directions, ont déjà concrétisé leurs premières propositions :

- ✓ La Douane a transmis 7 fiches de poste en Grand Est, 2 en Ile de France et 3 en hauts de France. 2 devraient être formalisées en région PACA.

- ✓ L'INSEE a ouvert 4 postes : 2 à Limoges, 1 à Metz et 1 à Marseille.
- ✓ La DGCCRF a finalisé 8 recrutements : 1 en Auvergne Rhône Alpes, 2 en Bretagne, 2 en grand Est, 1 en Normandie, 1 en Occitanie et 1 en PACA.

A ce jour, à la DGFIP, le processus commence seulement. 44 agents ont déposé un CV, et la moitié a été diffusée dans douze régions, sans à ce stade de propositions concrètes.

Il est vrai que le lancement de sa réforme territoriale et structurelle percute quelque peu ces potentielles arrivées.

Le Secrétariat Général estime entre 35-40 le nombre d'agents qui pourraient au final être reclassés dans d'autres directions des MEF.

Dans un environnement difficile, où les réformes se multiplient dans quasiment toutes les directions, l'exercice est pour le moins délicat et peut être source d'incompréhension pour les agents des directions d'accueil.

D'autant plus, que la présidente de séance a annoncé que la loi de transformation de la fonction publique permettra dès son adoption définitive, d'octroyer une priorité absolue d'affectation pour les agents restructurés.

Les arrivées dans de telles circonstances (Douanes en 1992, France Telecom en 1997) ont démontré les difficultés d'intégration de ces personnels.

Collaboration avec les services de l'Agence de reconversion de la défense (ARD)

Dans le cadre d'une convention conclue le 30 avril entre l'ARD et la DGAFP dans l'accompagnement vers le privé, il est prévu un accompagnement spécifique pour les agents du pôle 3 E dans les DIRECCTE.

A ce jour, l'ARD étudie la cartographie des agents potentiellement intéressés vers le secteur privé. Cette solution risque au final de concerner très peu d'agents et pas sûr que l'offre corresponde à la demande. D'ailleurs la Secrétaire Générale a, lors du groupe de travail d'avril, émis des réserves sur l'utilité de cette structure dans le cadre de cette réforme.

Indemnité fonctionnelle de reconversion

Cette prime remplace celle de restructuration de service fonctionnelle (PRS fonctionnelle) instituée en 2009. Elle attribue des montants en fonction de la durée de formation dédiée à la reconversion de l'agent contraint à une mobilité dans le cadre d'une restructuration.

Les nouveaux montants, revalorisés de 500€ par rapport à la précédente prime, sont les suivants :

- ✓ 1000€ pour une formation n'excédant pas 5 jours,
- ✓ 1500€ pour une formation dont la durée est comprise entre 5 et 10 jours,
- ✓ 2000€ pour une formation supérieure à 10 jours.

A ce stade, la direction du budget a donné un accord de principe et devrait le concrétiser avant la fin de l'été, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2018.

Indemnité Mensuelle de Technicité

L'IMT est uniquement versée quand un agent exerce dans une direction de Bercy. Quand il quitte, pour une raison ou une autre, cette dernière en cours de carrière, non seulement elle ne lui est plus versée mais de plus il perd tous les droits à pension acquis par le versement de sa cotisation.

FO Finances revendique depuis longtemps que tout agent n'exerçant plus aux ministères économiques et financiers perçoive au moment de sa liquidation de pension, ce qui est lui est dû au titre de l'IMT, au prorata des années d'exercice dans une direction de Bercy.

La Secrétaire Générale a intégré ce point dans le débat en cours sur la réforme des retraites. Cette réponse ne peut satisfaire **FO Finances**, d'une part par son opposition au dit projet mais aussi parce qu'une loi n'étant pas rétroactive, elle ne pourrait s'appliquer au cas présent.

Pour la première fois, nous avons eu connaissance de données chiffrées pour un agent qui aurait eu l'IMT depuis son origine (1991) et qui par cette réforme terminerai sa carrière hors Bercy : **perte de 61€/net par mois de pension et environ 3000€ de cotisations réglées.**

A minima, l'administration se doit de lui rembourser le montant des cotisations versées à fond perdu !

FO Finances ne partage pas l'optimisme qui semble se dégager des propos de l'administration pendant ce groupe de travail.

Près d'un an après l'annonce de cette réforme, 132 agents sont encore dans l'expectative, et l'angoisse se fait plus prégnante.

Tout cela n'annonce rien de bon pour les prochaines réformes qui vont impacter beaucoup plus d'agents dans d'autres directions de Bercy.

Bilan des mobilités par corps au 25 Juin 2019

Corps	Effectif total	SEER	Mobilités effectuées	Mobilités en cours	Retraite ou démission	% d'agents reclassés
Ingenieurs des mines	15	10	3	0		86,67%
Ing.Ind. et des mines	160	56	30	30	5	75,63%
Attachés d'adm.centrale	112	38	13	11	4	58,93%
Attachés économiques.	9	1	4		1	66,67%
Inspecteurs du travail	3		2	1		100,00%
Contractuels	11	2	1	2	2	63,64%
Inspecteurs des MEF	14	3	4	4		78,57%
Autres corps A	9	4	1			55,56%
Secrétaires administratifs	61	9	6	12	4	50,82%
TSEI	3	1		2		100,00%
Contrôleurs DGFIP	3					0,00%
Contrôleurs du travail	3					0,00%
Adjoints administratifs	14			1	1	14,29%
TOTAL	417	124	64	63	17	64,27%